



Service de l'urbanisme
**DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT
 OU LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

Espace réservé à l'administration

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

- Veuillez suivre **chacune des neuf (9) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 8**, au Service de l'urbanisme situé au 275, rue Notre-Dame ou nous acheminer l'ensemble des documents à l'adresse courriel urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- Le coût du permis et les frais afférents, le cas échéant, devront être acquittés lors de l'émission du permis.

IMPORTANT : Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec les règlements municipaux.

Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du permis. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse :	
Numéro de lot :	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non : Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

4 IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si non : Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
N° de RBQ :				

5 CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA	
Coût total des travaux :								\$

DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT OU LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

6

TYPE DE DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Agrandissement	Superficie du bâtiment existant : _____ Superficie de l'agrandissement projeté : _____ <i>*l'usage de chaque pièce doit être identifié au plan joint à la demande</i>
<input type="checkbox"/> Rénovation intérieure	<input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Rez-de-chaussée <input type="checkbox"/> Étage Détails :
<input type="checkbox"/> Rénovation extérieure	Détails :

7

PROJET SOUMIS À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA).		
Après validation auprès du Service de l'urbanisme, votre projet fait-il l'objet d'une procédure relative au PIIA ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui :	<p>IMPORTANT Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet</p> <p>Afin de connaître les objectifs et critères d'évaluation applicables, veuillez consulter le livret d'accompagnement d'une demande au www.ville.lavaltrie.qc.ca, sous la rubrique Urbanisme de l'onglet Services +, ou en cliquant ici.</p>	
DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE (2019)		
DATE DE DEPÔT D'UNE DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE	RÉUNION DU CCU 19h	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19h30
10 décembre 2018 à 12 h	8 janvier	14 janvier
8 janvier, à 12 h	22 janvier	4 février
29 janvier, à 12 h	19 février	4 mars
26 février, à 12 h	19 mars	1er avril
2 avril, à 12 h	24 avril	6 mai
30 avril, à 12 h	21 mai	3 juin
4 juin, à 12 h	26 juin	8 juillet
2 juillet, à 12 h	23 juillet	5 août
6 août, à 12 h	27 août	9 septembre
3 septembre, à 12 h	24 septembre	7 octobre
1er octobre, à 12 h	22 octobre	4 novembre
29 octobre, à 12 h	19 novembre	2 décembre

8

LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE	
POUR UN PROJET DE RÉNOVATION	Aide-mémoire
1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	<input type="checkbox"/>
2- La description détaillée des travaux projetés. Un plan de construction peut être requis pour des travaux de rénovation modifiant la structure du bâtiment. Le cas échéant, le plan doit être à l'échelle.	<input type="checkbox"/>
POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT	Aide-mémoire
3- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	<input type="checkbox"/>
4- Un plan de construction, à l'échelle comprenant les quatre élévations et les coupes de l'agrandissement projeté, incluant : l'architecture, les matériaux de finition extérieure, les plans de chaque niveau, ainsi que l'indication de l'usage prévu de chaque pièce;	<input type="checkbox"/>
5- Un plan d'implantation de l'agrandissement projeté qui indique, notamment, les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La localisation du bâtiment existant et de l'agrandissement par rapport aux limites de terrain et aux autres bâtiments sur le terrain; • La localisation des servitudes; • L'identification de tout élément naturel ou de contrainte. 	<input type="checkbox"/>

Lorsque requis par la loi, prévoir la signature des plans par un membre en règle d'un ordre professionnel.

Le fonctionnaire désigné peut exiger tout autre élément requis pour établir la conformité d'un projet avec la législation et la réglementation applicable.

9

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE	
Nom : _____	Date : _____
N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.	

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, poste 2220.